

HPPA Mamer

Prix de pension

L'ensemble des biens mis à disposition comprennent le mobilier suivant :

- lit médicalisé
- table de nuit
- frigo
- placard encastré
- kitchenette équipée d'un four, lave-vaisselle, combi frigo/congélateur, plaque induction à 4 plaques (uniquement pour les logements de type "Appartement")

Catégorie de chambre	Descriptif	Prix mensuel
1	Chambre standard avec salle de bain privative comprenant douche et WC de 32 m ²	3 048,49 €
2	Chambre double avec salle de bain privative comprenant douche et WC de 41 m ² <i>(occupation double – prix par personne)</i>	2 153,75 €
3	Chambre double avec salle de bain privative comprenant douche et WC de 41 m ² <i>(occupation simple)</i>	3 456,90 €
4	Appartement comportant un SAS d'entrée, un salon avec kitchenette, une chambre et une salle de bain privative comprenant douche et WC de 44 m ² + loggia 5 m ² <i>(occupation simple)</i>	3 500,00 €
5	Appartement comportant un SAS d'entrée, un salon avec kitchenette, une chambre et une salle de bain privative comprenant douche et WC de 65 m ² + loggia 6 m ² <i>(occupation simple)</i>	4 250,00 €
6	Appartement comportant un SAS d'entrée, un salon avec kitchenette, une chambre et une salle de bain privative comprenant douche et WC de 65 m ² + loggia 6 m ² <i>(occupation double – prix par personne)</i>	2 525,00 €

Les prix repris sont fixés à l'indice 968.04 et évoluent conjointement à l'échelle mobile de salaires telle que définie à l'article 3 de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

HPPA Mamer

Services supplémentaires non compris dans le prix de pension

	Descriptif	Prix
1	Forfait unique de remise en état de la chambre au début du contrat d'hébergement	1 500.- €
2	Service en chambre du repas pour convenance personnel et des raisons non-médicaux	17.50 €
3	Remboursement partiel du prix de pension pour des raisons d'hospitalisation (forfait journalier). Remboursement seulement dû à partir de 6 jours d'hospitalisation consécutifs	-10.- €
4	Nettoyage du linge privé forfait mensuel	185 €
5	Forfait unique étiquetage du linge privé	185 €
6	Boissons restaurant (excepté eau plate servie à table)	Prix affichés sur la carte menu et boissons du restaurant
7	Consommations cafétéria	Prix affichés sur la carte menu et boissons du restaurant
8	Les frais des communications de téléphonie (l'abonnement de base est inclus dans le prix de pension uniquement pour catégorie chambre standard)	Prix par communication tel que facturé par la « Post »
9	Internet en chambre (WiFi gratuit à la cafétéria)	Prix de notre prestataire de service externe « ELTRONA » disponible à la réception
10	Chaînes de télévision payantes (l'abonnement de base est inclus dans le prix de pension uniquement pour catégorie chambre standard)	Prix de notre prestataire de service externe « ELTRONA » disponible à la réception
11	Timbres, copies, transfert courrier	Prix sur demande auprès du secrétariat
12	Frais pour remplacement de la sonnette du téléalarme	Prix de notre prestataire de service externe « ELTRONA »
13	Frais pour remplacement de la clef du logement	75 €
14	Des activités récréatives ponctuelles, accessibles sur inscription et pour lesquelles une participation aux frais doit être demandée (p.ex. : prix d'entrée à un spectacle)	Prix indiqué sur les affiches des activités proposées
15	Pour le résident ne bénéficiant pas d'une synthèse de prise en charge par l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'Assurance dépendance, les prestations de soins (AEV) ainsi que les activités d'appui à l'indépendance et l'activité d'accompagnement sont facturées selon les forfaits tels que défini par les articles 357 et 350 du code de la sécurité sociale	Prix tel que fixé par l'article 395 du code de la sécurité sociale
16	Pour le résident bénéficiant d'une synthèse de prise en charge par l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'Assurance dépendance, les prestations effectuées en dépassement, et ce, à la demande expresse du résident sont facturées sur base d'un taux horaire.	Prix tel que fixé par l'article 395 du code de la sécurité sociale

17	Pour les résidents qui ne sont pas bénéficiaires de l'assurance – dépendance, l'établissement peut s'occuper des commandes du matériel de soins et d'incontinence qui est facturé au résident par le fournisseur	Prix selon prestataire de service externe
18	Accompagnement du résident lors d'une visite médicale en dehors de la structure par le prestataire externe	Prix selon prestataire de service externe choisi
19	Transport du résident lors d'une visite médicale en dehors de la structure par le prestataire externe	Prix selon prestataire de service externe choisi
20	Pédicure	Prix du prestataire de service externe affiché au local de pédicure
21	Coiffeur	Prix du prestataire de service externe affiché au salon de coiffure
22	Mise à disposition d'un parking	165 € (à l'indice 968.04)
23	Remplacement badge/clef parking	50 €
24	Abonnement de base TV, Téléphone & Internet pour la catégorie « Appartement »	60 €
25	Renonciation à l'ensemble des repas (matin, midi, soir) uniquement pour la catégorie « Appartement » Période minimale : 7 jours consécutifs. Formulaire à remettre au prestataire au plus tard le 25 du mois précédent la période.	-16,00 € par jour
26	Renonciation au petit-déjeuner et au dîner uniquement pour la catégorie « Appartement » Période minimale : 7 jours consécutifs. Formulaire à remettre au prestataire au plus tard le 25 du mois précédent la période.	- 6,00 € par jour

Ces services, y compris ceux des fournisseurs externes, sont directement facturés au Résident. Le Prestataire ne porte pas la responsabilité des prestations des fournisseurs externes.